



Stratégie québécoise de l'eau

2018-2030



**REDDITION
DE COMPTES ANNUELLE
DU PLAN D'ACTION 2018-2023
2019-2020**

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction de la gestion intégrée de l'eau du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), avec la collaboration de 11 ministères et organismes gouvernementaux. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCC.

Renseignements

Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information.

Téléphone : 418 521-3830

1 800 561-1616 (sans frais)

Télécopieur : 418 646-5974

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Pour obtenir un exemplaire du document :

Direction de la gestion intégrée de l'eau
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
675, boulevard René-Lévesque Est, 8^e étage, boîte 42
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3885

Ou

Visitez notre site Web : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal — 2020

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN 978-2-550-88071-4 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

© Gouvernement du Québec — 2020

Liste des sigles et des acronymes

AAM	Attestation d'assainissement municipale
CDLC	Comité directeur du lac Champlain
CEAEQ	Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec
CMI	Commission mixte internationale
GES	Gaz à effet de serre
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MEI	Ministère de l'Économie et de l'Innovation
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
MRC	Municipalité régionale de comté
MSP	Ministère de la Sécurité publique
MTO	Ministère du Tourisme
MTQ	Ministère des Transports du Québec
OBV	Organisme de bassin versant
OGAT	Orientation gouvernementale en aménagement du territoire
PACES	Projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines
PAEPRMHH	Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional des milieux humides et hydriques
PCE	Portail des connaissances sur l'eau
PDE	Plan directeur de l'eau
PETMAF	Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire
PGIR	Plan de gestion intégrée régional du Saint-Laurent
PMAD	Plan métropolitain d'aménagement et de développement
PPASEP	Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable

PREGTI	Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal
PRMHH	Plan régional des milieux humides et hydriques
ROBVQ	Regroupement des organismes de bassins versants du Québec
SAD	Schéma d'aménagement et de développement
SMVSLT	Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique
SQE	Stratégie québécoise de l'eau
TCR	Table de concertation régionale

Table des matières

Introduction	6
Résultats	10
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	11
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	13
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	15
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	17
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	19
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	20
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	22
État d'avancement	24
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population	25
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques	30
Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau	36
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau	39
Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau	43
Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau	46
Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau	50
Budgets	53
Annexe	59

Introduction

Le 27 juin 2018, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a dévoilé la [Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030](#) ainsi que son Plan d'action 2018-2023.

La Stratégie québécoise de l'eau (SQE) est guidée par sept orientations qui permettront au gouvernement d'assumer son rôle de gardien de l'eau et de mobiliser les acteurs concernés :

- Assurer une eau de qualité pour la population;
- Protéger et restaurer les milieux aquatiques;
- Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau;
- Miser sur le potentiel économique de l'eau;
- Promouvoir une utilisation durable de l'eau;
- Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau;
- Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau.

La SQE se déploie en plusieurs plans d'action successifs qui viennent définir les mesures spécifiques à mettre en œuvre. Ainsi, le premier plan, soit le [Plan d'action 2018-2023](#), prévoit 63 mesures assorties d'investissements de plus de 550 M\$. L'ensemble de ces mesures est porté par onze ministères et organismes gouvernementaux.

Le MELCC est responsable, en collaboration avec les nombreux partenaires concernés, de la coordination et du suivi de la Stratégie et de son plan d'action. Le MELCC s'est associé à l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) pour le développement et le suivi d'indicateurs associés aux neuf cibles stratégiques de la SQE qui couvrent la période de 2018 à 2030. Ainsi, l'ISQ a le mandat de recueillir, de produire et de diffuser l'information relative aux résultats de ces cibles stratégiques. Les résultats des neuf cibles stratégiques peuvent être consultés à partir de la [vitrine des indicateurs de la Stratégie québécoise de l'eau](#) du site Web de l'ISQ ou du tableau récapitulatif présenté en annexe du présent rapport.

Le MELCC a, quant à lui, le mandat de suivre et d'évaluer le Plan d'action 2018-2023. En ce sens, chaque année, un état d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action sera publié pour dresser le bilan des résultats obtenus durant l'année précédente. En novembre 2019, après presque une année de réalisation, le MELCC publiait le [Bilan 2018-2019](#) du plan d'action de la SQE. Cette année encore, le MELCC renouvelle l'expérience et vous présente avec plaisir le Bilan 2019-2020 du Plan d'action 2018-2023 de la SQE. Ce rapport comporte trois sections.

1. La première section présente les résultats des 19 mesures phares du plan d'action à l'aide d'indicateurs et de cibles spécifiques. Ces 19 mesures ont été retenues parce qu'elles contribuent directement à l'atteinte d'au moins une des neuf cibles stratégiques de la SQE. Il s'agit des mesures suivantes :

- Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (mesure 1.1.1);

- Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec (mesure 1.2.4);
 - Moderniser la gestion des eaux usées municipales et résidentielles (mesure 1.3.1), sous-mesure Accroître le contrôle des rejets d'eaux usées non traités dans l'environnement;
 - Soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques (mesure 2.1.1);
 - Protéger les milieux aquatiques sur les territoires forestiers du domaine de l'État (mesure 2.1.4);
 - Cartographier les zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent (mesure 3.2.1);
 - Produire une nouvelle cartographie des zones inondables dans un contexte de changements climatiques (mesure 3.2.2);
 - Actualiser la cartographie des zones inondables de huit secteurs particulièrement vulnérables aux inondations (mesure 3.2.3);
 - Mettre en œuvre le Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 (mesure 4.1.2);
 - Mettre en œuvre le volet tourisme de la Stratégie maritime (mesure 4.4.1);
 - Adopter la poursuite de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable sur l'horizon 2018-2025 (mesure 5.1.2);
 - Bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines (mesure 6.1.1), sous-mesure Bonifier les connaissances sur les eaux souterraines;
 - Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau (mesure 6.2.2);
 - Acquérir et transférer des connaissances scientifiques sur le milieu marin grâce au projet Odyssée Saint-Laurent (mesure 6.2.3);
 - Développer et améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations (mesure 6.2.5);
 - Étendre la gestion intégrée de l'eau (mesure 7.1.1), sous-mesure Compléter la mise sur pied des Tables de concertation régionales (TCR);
 - Améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et le suivi de la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.1.2), sous-mesure Mettre en place un mécanisme intégré de suivi de la gestion intégrée des ressources en eau;
 - Appuyer la concertation Québec–Vermont–New York pour la gestion intégrée du lac Champlain, du lac Memphrémagog et de la rivière Richelieu (mesure 7.2.1);
 - Élaborer des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire consacrées à la gestion intégrée des ressources en eau (mesure 7.3.3).
2. La seconde section montre l'état d'avancement annuel du taux de réalisation des livrables pour chacun des objectifs du plan d'action. Pour établir le taux de réalisation des livrables, nous avons attribué une cote variant de 0 à 1 à chacun des livrables. La cote de 0 est attribuée aux livrables non réalisés tandis que la cote de 1 est donnée

aux livrables réalisés. Pour les livrables en cours de réalisation, une cote de 0.5 est attribuée. Finalement, les livrables réalisés en continu tout au long de la période 2018-2023 ont une cote de 0.2 qui est attribuée annuellement pour couvrir les cinq années. La sommation de ces livrables a ensuite été divisée par le total des livrables définis pour l'atteinte de l'objectif.

3. La troisième et dernière section du rapport fait état de l'utilisation des budgets prévus, c'est-à-dire des dépenses réelles effectuées au cours de l'année financière 2019-2020 par rapport aux budgets 2018-2023, pour chacun des objectifs du plan d'action.

Lors de cette seconde année de mise en œuvre de la SQE, le MELCC et ses partenaires ont poursuivi la réalisation des mesures débutées en 2018-2019, en plus de lancer plusieurs autres projets. Parmi ceux-ci :

- Lancement du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau (PSREE);
- Création du Consortium de recherche dédié à l'eau;
- Lancement du projet pour approfondir la gestion intégrée de l'eau sur la portion québécoise du bassin versant de la rivière des Outaouais;
- Lancement du Programme de mobilisation à la réduction de la pollution de l'eau par le plastique;
- Publication du document *Les instruments économiques pour un usage rationnel des pesticides*;
- Publication du rapport synthèse sur la caractérisation des obstacles à la dispersion des carpes asiatiques;
- Remise en vigueur du Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) (PETMAF);
- Remise en vigueur du Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal (PREGTI).

Ainsi, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, 66 livrables ont été réalisés, 56 étaient en cours de réalisation et 67 se réalisaient de façon continue, sur un total de 431 livrables, ce qui représente un pourcentage global d'avancement de 25 %. À noter que le nombre de livrables a augmenté au cours de l'année 2019-2020. En effet, certaines mesures, qui ne débutaient pas avant 2019-2020, se sont précisées au cours de cette deuxième année de mise en œuvre et des ententes ont été signées, ce qui est venu ancrer les livrables attendus pour l'année en cours et les années suivantes. Le nombre total de livrables de la SQE est donc passé de 380 en 2018-2019 à 431 en 2019-2020.

Il est également important de mentionner qu'en plus de l'augmentation du nombre de livrables une mise à niveau a été faite auprès des partenaires sur la façon de saisir les informations pour la reddition de comptes de la SQE à la suite du premier bilan. Cela a entraîné le recalcul du taux d'avancement des livrables de 2018-2019 présenté dans les graphiques de la section « État d'avancement » de ce rapport ainsi que le pourcentage d'avancement global pour cette période. De fait, en 2018-2019, le pourcentage global

d'avancement est de 21 % et non de 24 %, comme l'indiquait le Bilan 2018-2019. Pour les mêmes raisons, certaines dépenses réelles de 2018-2019 ont également dû être corrigées, ce qui modifie le cumulatif des dépenses réelles présentées dans la section « Budget » du présent bilan.

À la suite de ces deux années de mise en œuvre, le cumulatif des pourcentages d'avancement global est de 41 %. Effectivement, sur les 431 livrables de la SQE, 122 livrables ont été réalisés, 56 sont en cours de réalisation et 67 se réalisent de façon continue. Pour sa part, le cumulatif du pourcentage d'utilisation des budgets est de 34 %.

Résultats



Assurer une eau de qualité pour la population



Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.
 À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés.

Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCC (1.1.1)	Pourcentage des municipalités ayant complété l'étude de vulnérabilité de leur source d'alimentation en eau potable.	À l'horizon 2023, 80 % des municipalités ayant bénéficié d'une aide financière par le Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) ont complété leur rapport d'analyse de la vulnérabilité dans les délais prescrits par le <i>Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection</i> (1 ^{er} avril 2021).	Près de 3 % des municipalités admissibles au PPASEP ont complété et remis un rapport d'analyse de vulnérabilité au ministre au cours de l'année financière 2019-2020.	Les résultats cumulatifs sont établis à 3 %, car aucune municipalité n'avait remis de rapport d'analyse de vulnérabilité dans le cadre du PPASEP en 2018-2019.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCC (1.2.4)	Nombre de réseaux municipaux dont la problématique d'accès à l'eau potable a été résolue par l'implantation de solutions alternatives.	À l'horizon 2023, des solutions alternatives ont été mises en place dans au moins cinq réseaux municipaux ou non municipaux, un bilan sur la performance de ces solutions a été réalisé et des perspectives sur les autres cas identifiés sont établies.	L'atteinte de l'indicateur pourra être vérifiée en 2023 seulement.	L'atteinte de l'indicateur pourra être vérifiée en 2023 seulement.
MELCC (1.3.1)	Nombre d'attestations d'assainissement municipales délivrées (AAM).	À l'horizon 2023, le MELCC a délivré 375 attestations d'assainissement municipales.	Bien que la préparation des AAM ait débuté à l'hiver 2020, aucune (0) AAM n'a été délivrée en 2019-2020.	Les résultats cumulatifs sont établis à 0, car la préparation des AAM a débuté à l'hiver 2020 et aucune AAM n'a été délivrée en 2019-2020 ni en 2018-2019.



Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Cible stratégique

À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* en 2017.

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire.

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCC (2.1.1)	Nombre de MRC ayant complété et soumis leur plan régional des milieux humides et hydriques.	À l'horizon 2023, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) du Québec ont soumis leur projet de plan régional des milieux humides et hydriques.	Aucune MRC n'a soumis de projet de PRMHH en 2019-2020. Elles ont jusqu'au 16 juin 2022 pour déposer leur projet de PRMHH.	Les résultats cumulatifs sont établis à 0, car les premiers résultats étaient attendus en 2020 et aucune n'a déposé de projet de PRMHH.
MFFP (2.1.4)	Taux de conformité des activités d'aménagement forestier aux dispositions du <i>Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État</i> et à la <i>Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier</i> concernant la protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides.	À l'horizon 2023, une amélioration constante du taux de conformité aux normes de protection de l'eau et des milieux aquatiques et humides est constatée au cours de la période 2018-2023.	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, pour la période 2018-2019, la conformité globale est de 93 %.	Les résultats cumulatifs sont établis à 93 %, car les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Les résultats de 2019-2020 seront cumulés en 2020-2021.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
<i>MFFP (2.1.4)</i>	Prise en compte des enjeux relatifs aux milieux humides et riverains dans la planification de l'aménagement forestier.	À l'horizon 2023, les aménagistes locaux ont spécifié et documenté des objectifs à atteindre et ont identifié des solutions pour répondre adéquatement aux enjeux identifiés.	Le résultat est mesuré de façon quinquennale et les dernières données sont de 2013-2018. Les premiers résultats seront donc disponibles en 2023 et non en 2020 comme l'indique le Bilan 2018-2019.	La reddition de comptes se fera en 2023 à partir du bilan quinquennal 2018-2023.



Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCC (3.2.1)	Nombre de TCR et de MRC côtières possédant une cartographie de leurs zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion.	À l'horizon 2023, faire en sorte que les quatre Tables de concertation régionale (TCR) composant le volet « fluvial » et les 24 MRC composant le volet « maritime » disposeront des outils nécessaires à leur démarche d'adaptation à l'érosion et à l'inondation le long du Saint-Laurent.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2022-2023 ¹ .	Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles à compter de 2022-2023.
MELCC (3.2.2)	Nombre de municipalités possédant une cartographie des zones inondables établie en fonction des changements climatiques.	À l'horizon 2023, 250 municipalités ont à leur disposition l'information produite dans le cadre du projet INFO-Crue.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2022-2023 ² .	Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles à compter de 2022-2023.

1. L'échéance pour l'obtention des premiers résultats a été modifiée par les autorités concernées pour passer de 2021 à 2022-2023.

2. L'échéance pour l'obtention des premiers résultats a été modifiée par les autorités concernées pour passer de 2021 à 2022-2023.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MAMH (3.2.3)	À l'horizon 2023, les nouvelles cartes des zones inondables produites pour les huit secteurs vulnérables sont applicables sur le territoire des municipalités concernées (100 % des 171) en vertu de la réglementation d'une municipalité, d'une MRC ou d'une communauté métropolitaine (CM) ³ .	Proportion des municipalités pour lesquelles la nouvelle cartographie des zones inondables découlant des huit conventions d'aide financière est applicable en vertu de la réglementation d'une municipalité, d'une MRC ou d'une CM.	En 2019-2020, la nouvelle cartographie produite est applicable pour 13 municipalités, ce qui correspond à 8 % des 171 municipalités visées par les conventions d'aide financière.	Les résultats cumulatifs sont établis à 8 %, soit 13 municipalités visées par des conventions d'aide financière, car les premiers résultats étaient attendus en 2020.

3. La cible et l'indicateur ont été modifiés afin de comptabiliser le nombre de municipalités locales pour lesquelles la nouvelle cartographie des zones inondables est applicable plutôt que d'utiliser un indicateur lié à l'intégration dans les SAD et le PMAD. Cela permettra notamment de prendre en compte la cartographie intégrée par des règlements de contrôle intérimaire (RCI) des MRC et des CM, qui s'appliquent immédiatement sur le terrain comparativement au SAD et au PMAD qui deviennent applicables sur le terrain après l'adoption de règlements de concordance par les municipalités, et d'établir un portrait plus juste de l'intégration des cartes et de leur application par les municipalités.



Miser sur le potentiel économique de l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MFFP (4.1.2)	Nombre d'organismes financés et de rivières pour lesquels le MFFP finance des activités de dénombrement de saumons annuellement.	À l'horizon 2023, le MFFP assure le financement du dénombrement de saumons dans plus de 25 rivières.	En 2019-2020, 24 organismes ont été financés et ont dénombré le saumon sur 31 rivières ⁴ .	Les résultats cumulatifs sont de 25 organismes qui ont été financés pour dénombrer le saumon sur 32 rivières.
MFFP (4.1.2)	Nombre de jours-pêche au saumon effectués annuellement au Québec.	À l'horizon 2023, les activités de promotion de la pêche au saumon permettent de consolider le nombre de jours-pêche.	En 2019-2020, 69 086 jours-pêche au saumon ont été effectués.	Les résultats cumulatifs s'élèvent à 133 528 jours-pêche en additionnant le nombre de jours-pêche des deux années.

4. Une erreur s'est glissée en 2018-2019 quant aux résultats annuels de cet indicateur. En effet, comme certains organismes dénombrent le saumon sur plus d'une rivière, les 23 organismes financés en 2018-2019 ont dénombré le saumon sur 29 rivières et non sur 23 rivières, comme l'indiquait le Bilan 2018-2019 du Plan d'action 2018-2023 de la SQE.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MTQ (4.4.1)	Investissements générés par les projets financés dans le cadre du Programme de soutien aux stratégies de développement touristique (PSSDT – volet 4).	À l’horizon 2020, un minimum de 90 M\$ d’investissements aura été généré dans l’industrie touristique québécoise par l’entremise du programme lié à la Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique (SMVSLT).	En 2019-2020, les investissements générés dans l’industrie touristique québécoise par l’entremise du programme lié à la SMVSLT s’élèvent à 2 109 228 \$.	Les résultats cumulatifs s’élèvent à 97 572 890 \$ d’investissements, car le programme a été lancé en 2015.



Promouvoir une utilisation durable de l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa quantité d'eau potable distribuée par personne de 20 % par rapport à 2015.

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau.

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MAMH (5.1.2)	Quantité d'eau distribuée par personne, par jour.	Dans le bilan 2021 de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025, publié en 2023, la quantité d'eau distribuée par personne par jour par rapport à 2015 aura été réduite de 13,5 %.	Les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Ainsi, en 2018, la quantité d'eau distribuée par personne par jour a été réduite de 6,5 % par rapport à 2015.	Les résultats cumulatifs sont établis à -6,5 %, car les résultats sont toujours disponibles pour l'année précédente seulement. Les résultats de 2019 seront cumulés en 2020-2021.



Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

Cible stratégique

À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCC (6.1.1)	Pourcentage du territoire municipalisé du Québec méridional couvert par un projet PACES.	À l'horizon 2023, 90 % du territoire méridional municipalisé du Québec aura été couvert par un projet d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines (PACES).	En 2015, 75 % du territoire avait déjà été couvert par trois vagues de projets dans le cadre du PACES. Selon l'échéancier, les prochains résultats annuels seront disponibles en 2022, car les projets ont démarré en 2018 et sont d'une durée de 4 ans.	En 2015, 75 % du territoire avait déjà été couvert par trois vagues de projets dans le cadre du PACES. Selon l'échéancier, les prochains résultats seront disponibles en 2022, car les projets ont démarré en 2018 et sont d'une durée de 4 ans.
MELCC (6.2.2)	Taux d'adhésion au Portail des connaissances sur l'eau par les principaux acteurs de l'eau.	À l'horizon 2023, l'ensemble de la clientèle cible est abonné au Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	En 2019-2020, le taux d'adhésion au PCE est de 19,5 %.	Les résultats cumulatifs du taux d'adhésion au PCE sont de 33 %.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MEI (6.2.3)	État de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée sur le système Saint-Laurent.	À l'horizon 2023, une base de données centralisée est mise en place dans le but de regrouper les connaissances sur le système Saint-Laurent et d'en favoriser l'accès.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la base de données centralisée est à 15 %.	Le pourcentage d'opérationnalisation cumulatif de la base de données centralisée est à 35 %.
MEI (6.2.3)	État de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique collaborative visant la recherche et l'innovation dans le domaine maritime.	À l'horizon 2023, une plateforme technologique collaborative en lien avec les projets de recherche et d'innovation dans le domaine maritime est mise en place.	L'état de réalisation et d'opérationnalisation de la plateforme technologique est à 10 %.	Le pourcentage d'opérationnalisation cumulatif de la plateforme technologique est à 20 %.
MSP (6.2.5)	Pourcentage des bassins versants sur lesquels les connaissances relatives aux inondations ont été améliorées et sont diffusées sur le portail gouvernemental Vigilance.	À l'horizon 2023, par l'entremise du portail gouvernemental Vigilance, on possède des connaissances accrues sur les risques d'inondation pour les infrastructures de 100 % des bassins versants du Québec méridional pour lesquels il existe un modèle numérique de terrain.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles à compter de 2021.	Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles à compter de 2021.



Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Cibles stratégiques

À l'horizon 2030, toutes les MRC tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.

À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.

Objectif 1 : Consolider la gestion des ressources en eau au Québec.

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et de favoriser la gestion intégrée de l'eau.

Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.

<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCC (7.1.1)	Nombre de nouvelles tables de concertation régionales créées.	À l'horizon 2023, toutes les zones de gestion intégrée de l'eau du Saint-Laurent sont dotées d'une table de concertation régionale.	Aucune nouvelle TCR pour l'année 2019-2020.	Les résultats cumulatifs sont nuls, car aucune nouvelle TCR n'a été créée en 2018-2019 et en 2019-2020.
MELCC (7.1.2)	Degré d'intégration du contenu des PDE et des PGIR dans un outil de gestion centralisé.	À l'horizon 2023, tous les plans directeurs de l'eau (PDE) et les plans de gestion intégrée régionaux du Saint-Laurent (PGIR) sont intégrés dans un outil de gestion centralisé et optimisé.	Selon l'échéancier, les premiers résultats annuels seront disponibles en 2020-2021.	Selon l'échéancier, les premiers résultats seront disponibles en 2020-2021.



<i>Ministère responsable</i>	<i>Indicateur</i>	<i>Cible spécifique</i>	<i>Résultats annuels</i>	<i>Résultats cumulatifs</i>
MELCC (7.2.1)	Pourcentage de participation aux réunions convoquées par la Commission mixte internationale (CMI) et le Comité directeur du lac Champlain (CDLC).	À l'horizon 2023, le Québec a participé à 90 % des réunions tenues par la CMI et le CDLC.	En 2019-2020, la participation aux réunions de la CMI et du CDLC est supérieure à 90 %.	Les résultats cumulatifs du taux de participation du Québec aux réunions de la CMI et du CDLC s'élèvent à plus de 90 %.
MELCC (7.2.1)	Renouvellement de l'entente Québec-Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi.	À l'horizon 2023, l'entente avec le Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi est signée.	Le texte de l'entente Québec-Vermont sur le phosphore concernant la baie Missisquoi a été déposé en mai 2019 pour discussions entre les deux parties que sont le Québec et le Vermont.	Les deux parties se sont entendues, mais l'entente n'a pas pu être signée en 2019-2020.
MAMH (7.3.3)	L'OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau est diffusée dans la <i>Gazette officielle du Québec</i> .	À l'horizon 2023, l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire (OGAT) – Gestion intégrée des ressources en eau est adoptée au Conseil des ministres.	Aucun résultat pour 2019-2020, car les travaux sur l'OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau sont présentement en suspens.	Les résultats cumulatifs sont nuls, car les travaux sur l'OGAT – Gestion intégrée des ressources en eau sont présentement en suspens.

État d'avancement

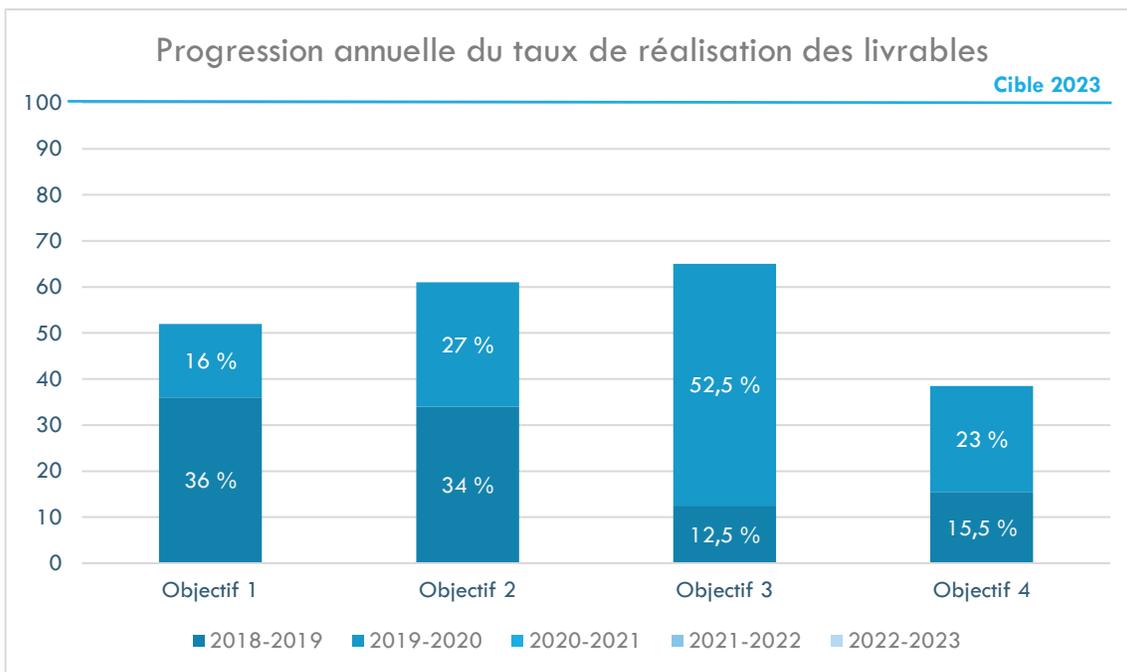
Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés.

Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante.

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire.

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2019-2020 en lien avec les objectifs de l'orientation 1 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés

Les demandes d'aide financière reçues dans le cadre du **Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable** (PPASEP) (mesure 1.1.1) sont analysées en continu. Ainsi, depuis le début du programme, 282 municipalités ont reçu une aide financière, ce qui équivaut à plus de 5,8 M\$ versés et engagés. Pour poursuivre le soutien aux municipalités désireuses de déposer une demande en vertu de ce programme, un guide du demandeur a été ajouté à la page Web dédiée au [volet 2 PPASEP](#) en mai 2019. Une présentation interactive pour accompagner les municipalités désireuses de soumettre une demande dans le cadre du [volet 1 du PPASEP](#) a été également diffusée en août 2019 et est disponible sur la page Web du programme. Rappelons que le PPASEP offre un soutien financier aux municipalités pour l'amélioration de la protection de leurs sources d'approvisionnement en eau potable ainsi que pour compenser les producteurs agricoles affectés par certaines dispositions de la réglementation en vigueur depuis août 2014.

Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire

Le [Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences](#) (Règlement Q-2, r.22), en vigueur depuis le 12 août 1981, encadre le traitement et l'évacuation des eaux usées de toute résidence isolée n'étant pas raccordée à un réseau d'égout. Le [MELCC](#) a entrepris des travaux visant à **moderniser l'encadrement relatif à la gestion des eaux usées des résidences isolées** (mesure 1.3.1) dans le but de faciliter l'application du Règlement Q-2, r.22, de proposer de nouvelles solutions de traitement aux citoyens et d'offrir davantage de latitude aux municipalités. À cet effet, un contrat a été signé le 18 septembre 2019 pour la réalisation d'une revue de littérature des modèles d'encadrement du traitement et de l'évacuation des eaux usées des résidences isolées dans d'autres pays ainsi que pour la formulation de recommandations concernant l'encadrement du traitement et de l'évacuation des eaux usées des résidences isolées au Québec. Ces recommandations contribueront à alimenter les travaux de refonte de ce règlement.



Depuis le 1^{er} avril 2014, le gouvernement a mis en application la [Position sur l'application des normes pancanadiennes de débordement des réseaux d'égout municipaux](#) (Position ministérielle). Celle-ci vise à éviter l'augmentation de la fréquence de débordements d'eaux usées dans l'environnement. Afin d'aider les municipalités à planifier de façon optimale leurs travaux visant à se conformer à la Position ministérielle, un contrat a été octroyé le 4 octobre 2019 pour le **développement d'un outil soutenant la modernisation de la gestion des eaux usées** (mesure 1.3.2). Cet outil prendra la forme d'un guide de gestion des débordements définissant, notamment, les meilleures pratiques de contrôle. Il traitera des plans de modélisation et de calibration, de l'utilisation d'une méthode simplifiée pour le calcul des mesures compensatoires pour les petites municipalités et de l'élaboration d'un plan de gestion de débordements. Les pratiques retenues permettront également la prise en compte des répercussions engendrées par les changements climatiques.

Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie

Un contrat portant sur la **recherche et développement en inspection et en conception relativement à l'étanchéité et à la réfection des ouvrages de stockage des déjections animales en milieu agricole** (mesure 1.4.1) a été octroyé le 10 janvier 2020. Ce projet a comme objectif de regrouper et d'analyser les connaissances en matière de techniques d'évaluation de l'étanchéité et de réfection des ouvrages de stockage des déjections animales, puis de produire un guide d'inspection complet et accessible aux acteurs du milieu. La réalisation du projet contribuera également à outiller les professionnels du [MELCC](#) dans leurs processus de décision pour l'adaptation des règlements en lien avec les pratiques agricoles et la protection de la qualité de l'eau. Enfin, l'information compilée permettra de repérer les problèmes à la source et ainsi de proposer des modifications quant aux pratiques de construction.

Un contrat pour le **développement d'une procédure et des outils pour la détermination des sources de contamination fécale de l'eau à l'aide de marqueurs génétiques** (mesure 1.4.1) a été signé avec l'[Institut de recherche et développement en agroenvironnement](#) (IRDA) le 8 octobre 2019 à la suite d'un appel d'offres qui s'est tenu à l'automne 2019. De façon plus spécifique, les objectifs du projet sont :

- de définir et de valider les marqueurs génétiques de Bactéroïdes de toutes origines, notamment ceux ciblant l'homme, le porc, les bovins, les ruminants et le poulet;
- de déterminer la spécificité ainsi que les limites de détection et de quantification des marqueurs ciblés;



- de quantifier les marqueurs génétiques au cours de l'entreposage des fumiers et des lisiers en conditions contrôlées;
- de quantifier les contributions relatives de différentes sources de contamination fécale de l'eau en conditions contrôlées;
- d'étudier le devenir environnemental des marqueurs génétiques;
- d'appliquer la méthode de détermination des sources de contamination fécale de l'eau en bassins versants.

Une meilleure connaissance de l'origine de la contamination fécale mesurée dans les cours d'eau aidera à mettre en place des actions de dépollution mieux ciblées et plus efficaces, à mieux informer les usagers de l'eau sur les risques pour la santé et à mieux gérer ce risque.

 Un contrat a été signé avec l'[Université Laval](#) le 9 avril 2019 pour le **développement d'un outil d'aide à la décision permettant d'estimer la largeur optimale des bandes riveraines ainsi que d'autres bonnes pratiques complémentaires permettant de réduire de manière significative l'érosion des sols agricoles** et l'apport de sédiments et contaminants aux cours d'eau (mesure 1.4.1). Ce projet consiste à réunir les lois, règlements ou mesures prises par les gouvernements nord-américains et dans le monde qui concernent la diminution de l'érosion des terres agricoles dans le but d'établir une grille de classification des propriétés des aménagements et des pratiques limitant l'érosion, et d'élaborer un nouvel algorithme de détermination de la largeur optimale des zones riveraines. Enfin, le développement d'un outil Web convivial facilitera l'utilisation de l'algorithme et l'aide à la décision pour les producteurs agricoles.

 Un contrat sur la coordination de travaux de recherche en sciences naturelles, génie et socioéconomie lors du démarrage du projet pilote en milieu agricole du ruisseau au Castor (baie Missisquoi) a été octroyé à l'[Institut national de recherche scientifique](#) (INRS) le 9 mars 2020. Les travaux de recherche soutiendront les intervenants agricoles du bassin versant, particulièrement les producteurs agricoles, dans le choix, la réalisation et le suivi d'actions en agroenvironnement. La réalisation du projet, auquel collabore étroitement le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ), contribuera au recensement des leviers et des obstacles qui sous-tendent un passage à l'action en matière de pratiques agricoles durables, en s'intéressant notamment aux **mécanismes de rétribution et d'indemnisation des producteurs agricoles** (mesure 1.4.2). À terme, les travaux de recherche contribueront à l'**évaluation des bénéfices environnementaux, économiques et sociaux engendrés par le projet pilote** (mesure 1.4.1).



De plus, afin de mesurer les effets des actions mises en place pour le projet pilote sur les écosystèmes aquatiques, le [MELCC](#) a réalisé dès 2019 un **suivi de la qualité de l'eau, des pesticides et des communautés biologiques aquatiques** (diatomées et macro-invertébrés benthiques) dans le bassin versant du ruisseau au Castor, en collaboration avec l'[Organisme de bassin versant de la baie Missisquoi](#) (OBVBM) (mesure 6.1.1). Ces suivis se sont poursuivis en 2020. Le MELCC a également ratifié des ententes pour le **déploiement de divers suivis environnementaux** avec l'[IRDA](#) et l'[Université Concordia](#) (mesure 2.1.3). Ces projets consolideront l'acquisition de connaissances essentielles à la gestion de l'eau en milieu agricole pour l'atteinte du bon état écologique des cours d'eau du Québec. Le [ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec](#) (MAPAQ) et le [ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs](#) (MFFP) collaborent à cette initiative du MELCC pour la mise en œuvre d'un projet intégrateur.

 Le document [Les instruments économiques pour un usage rationnel des pesticides](#) (mesure 1.4.3) a été publié en août 2019 sur le [site Web du MELCC](#). Il analyse la possibilité d'introduire un **instrument économique pour les pesticides** et de proposer des options selon le contexte du Québec. Ainsi, ce document présente les deux scénarios d'instruments économiques, avec chacun leurs avantages et leurs inconvénients, qui sont les plus adaptés aux conditions québécoises, soit :

- la révision des droits exigibles pour les permis et les certificats relatifs à la vente et à l'utilisation des pesticides en fonction du risque des activités autorisées;
- l'instauration d'une redevance sur les pesticides en fonction du risque pour la santé et pour l'environnement.

Le cas échéant, les modifications légales et réglementaires prévues ainsi que les modalités des instruments économiques retenus feront l'objet de consultations ultérieures.

 Le soutien des entreprises agricoles afin qu'elles **adoptent des pratiques visant la réduction de l'usage des pesticides** et des risques qui leur sont associés pour la santé et l'environnement (mesure 1.4.4) dans le cadre de la [Stratégie phytosanitaire québécoise en agriculture 2011-2021](#) du [MAPAQ](#) se poursuit. Ainsi, 842 entreprises agricoles ont bénéficié d'une aide financière totalisant 4 937 422 \$ pour l'acquisition d'équipements et la mise en place de pratiques visant la réduction des risques liés aux pesticides en 2019-2020. De plus, la même année, 3 921 entreprises agricoles ont reçu des services-conseils en agroenvironnement spécifiques à la gestion intégrée des ennemis des cultures. Le soutien financier pour ces services s'élève à 3 302 878 \$.

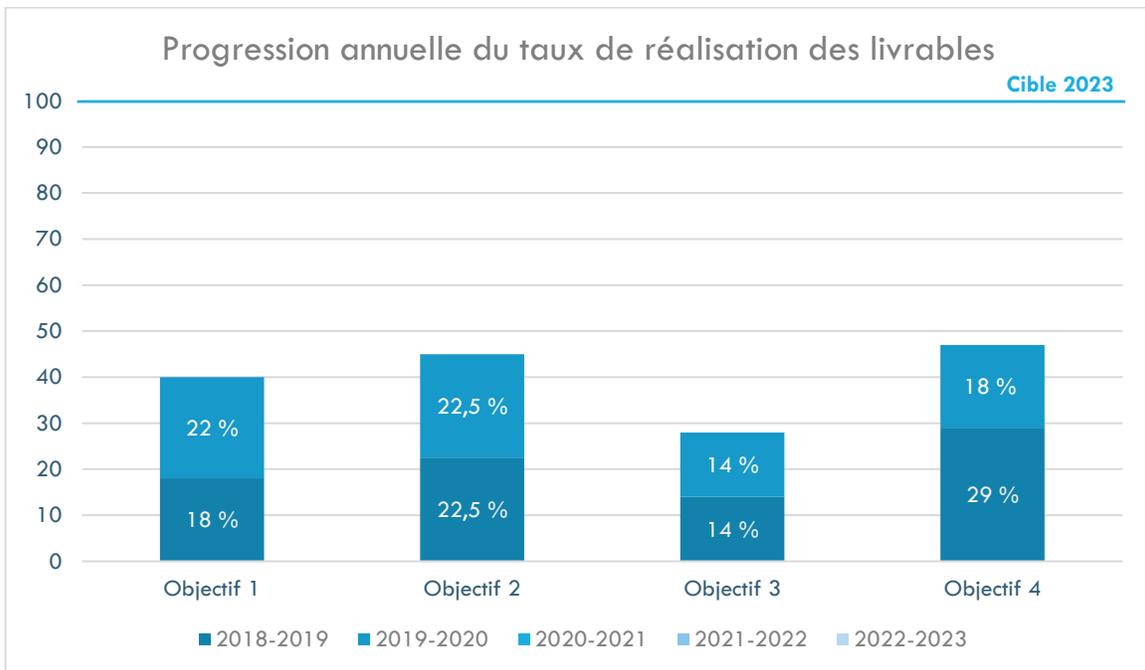
Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques.

Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire.

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques.

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2019-2020 en lien avec les objectifs de l'orientation 2 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques

 Afin de **soutenir le milieu municipal dans la conservation et la restauration des milieux aquatiques** (mesure 2.1.1), il est important d'orienter tous les acteurs de l'eau (gestionnaires de cours d'eau, municipalités, OBV, etc.) dans le choix d'interventions en milieu hydrique, soit le littoral, les rives et les plaines inondables des lacs et cours d'eau, qui permettent le maintien des fonctions écologiques. Maintenir des milieux hydriques fonctionnels exige de tenir compte des processus hydrogéomorphologiques, ce qui peut se faire par l'application de courbes régionales lors de la conception de projets en cours d'eau. Ces courbes régionales représentent les fortes corrélations entre le débit entrant dans un cours d'eau et les caractéristiques géométriques de ce dernier en un point donné. Actuellement, il n'existe pas de courbes régionales disponibles pour le Québec. À cet effet, une entente de trois ans a été signée avec l'[Université du Québec à Chicoutimi](#) (UQAC) en mars 2020 pour la réalisation de courbes régionales.

 Dans le cadre du **Programme d'aide pour l'élaboration d'un plan régional de milieux humides et hydriques** (PAEPRMHH) (mesure 2.1.1), le [MELCC](#) assure en continu le traitement des demandes d'aide financière. Ainsi, en 2019-2020, le financement a été confirmé à 66 MRC ou territoire équivalent, pour une somme totale de 5 497 800 \$. Des conventions d'aide financière ont été conclues avec 44 de ces MRC, dont 35 ont soumis leur plan de travail au [MELCC](#). Au total, depuis le lancement du [PAEPRMHH](#) en février 2019 jusqu'au 31 mars 2020, près de 6,2 M\$ ont été remis à 74 MRC sur les 8,5 M\$ prévus par le programme.

 Le [Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre](#) se poursuit (mesure 2.1.2). Ainsi, trois appels à projets ont été lancés en 2019-2020. Ils se sont terminés respectivement le 15 avril 2019, le 1^{er} octobre 2019 et le 15 février 2020. L'analyse des demandes a été complétée pour deux de ces trois appels à projets. Au 31 mars 2020, depuis son lancement, une somme totale de 1 683 061 \$ a été accordée à sept organismes et à des entreprises agricoles pour 21 projets d'une valeur totale admissible de 2 763 863 \$. La liste des projets financés est [disponible](#) sur le site Web de la [Fondation de la faune du Québec](#) qui administre le programme pour le [MELCC](#). Rappelons que ce programme est destiné aux organismes du milieu porteurs d'**initiatives de conservation et de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de l'écosystème du lac Saint-Pierre**.



Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire

 Afin de valider les observations du [Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec](#) (CDPNQ), d'autres **inventaires de terrain** ont eu lieu en 2019-2020. Ils ont permis de mettre à jour les données pour **32 espèces floristiques aquatiques en situation précaire** (mesure 2.2.1). En tout, **118 occurrences historiques** ont été visitées dans diverses régions administratives du Québec. Les travaux d'inventaire ont également permis de retrouver 86 occurrences historiques de plantes. Enfin, ils ont favorisé la découverte de la plus importante population provinciale du Carex à feuilles capillaires. Rappelons que le CDPNQ recueille, consigne, analyse et diffuse l'information sur les éléments de la biodiversité, en particulier celle sur les éléments et les occurrences les plus importantes sur le plan de la conservation, dont les espèces floristiques aquatiques.

 En 2019-2020, dix-sept sites de protection de plantes forestières menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées (EMV), dont deux sites de protection concernant des populations dépendantes des milieux humides et hydriques, ont été ajoutés à [l'Entente administrative entre le MELCC et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(MFFP\) concernant la protection des espèces menacées ou vulnérables de faune et de flore et d'autres éléments de biodiversité dans le territoire forestier du Québec](#) (mesure 2.2.1). De façon plus spécifique, les deux sites de protection concernent l'espèce *Valeriana uliginosa* et se trouvent dans la région du Bas-Saint-Laurent.

La nouvelle liste des espèces susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables publiée en février 2020 compte 25 espèces de plantes forestières menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées couvertes par des mesures de protection en vertu de l'Entente administrative, soit une réduction de huit espèces. La publication de la nouvelle liste a mené au retrait des 30 sites de protection.

Parmi les 25 espèces, trois sont dépendantes des milieux humides :

- *Cypripedium reginae*;
- *Valeriana uliginosa*;
- *Erythranthe geyeri*.

Avec ces ajouts et ces retraits, le nombre total de **sites floristiques faisant l'objet d'une protection dans le cadre de l'Entente administrative** est de 144 . De ce nombre, 37 sites contribuent à protéger l'habitat d'EMV dépendantes des milieux humides et hydriques.

À ces sites de protection administrative s'ajoutent six écosystèmes forestiers exceptionnels classés en vertu de la [Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier](#) (LADTF) et touchant des espèces ciblées.



Le Programme scientifique de **plateforme de modélisation du trafic maritime et des déplacements des baleines dans l'estuaire du Saint-Laurent et le Saguenay en vue de la réduction des impacts du déploiement de la Stratégie maritime du Québec sur l'exposition des bélugas au bruit sous-marin de la navigation** (mesure 2.2.2), chapeauté par l'[Université du Québec en Outaouais](#), en était à la deuxième des cinq années de sa réalisation. Un premier [rapport synthèse](#) a été déposé en 2019-2020. Ce rapport renforce le constat que le Saguenay est un habitat clé pour le béluga du Saint-Laurent. En effet, 50 % de tous les adultes et 67 % des femelles adultes le fréquentent. La suite de ce programme scientifique permettra de travailler, en concertation avec les acteurs concernés, pour trouver les pistes de solution les plus prometteuses afin de concilier la protection du béluga avec le développement économique maritime dans son habitat d'été.

En 2019-2020, plusieurs analyses sur les **espèces fauniques menacées ou vulnérables** (mesure 2.2.2) ont été réalisées pour l'**Approche intégrée de rétablissement** menée par le [MFFP](#). Cette approche vise à mettre en œuvre, avec les acteurs clés, des **actions de conservation** ciblant des enjeux communs à des regroupements d'espèces et ainsi optimiser les ressources investies pour la conservation des espèces en situation précaire du Québec. Cette priorisation s'appuie sur un diagnostic rigoureux de l'état des populations suivies par le [CDPNQ](#) obtenu grâce à la documentation des menaces et des actions de conservation qui les affectent, ainsi qu'à l'évaluation de leur viabilité et de leur vulnérabilité. À ce jour, les analyses sont complétées pour plus de 1 000 occurrences associées à neuf espèces dont plusieurs sont associées aux milieux humides ou aquatiques (ex. : rainette faux-grillon, tortue des bois, tortue géographique, tortue mouchetée, tortue musquée, tortue molle à épines).

Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques

Des séances d'information ont été tenues afin de présenter les secteurs d'intérêt ainsi que les objectifs de conservation pour deux projets conjoints d'aires marines protégées dans l'estuaire et le nord du golfe du Saint-Laurent les 17 et 19 juin 2019 pour les Autochtones et les acteurs du milieu marin respectivement. D'autres séances ont eu lieu le 19 septembre, le 4 novembre et le 28 novembre 2019 afin de présenter les territoires à l'étude au comité de coordination du [parc marin du Saguenay–Saint-Laurent](#), de [Stratégies Saint-Laurent](#) et au comité de concertation Navigation, respectivement. Cela s'inscrit dans la [Convention sur la diversité biologique](#) pour laquelle les pays membres ont adopté les « [objectifs d'Aichi](#) » en 2010. La prochaine étape est la concertation qui vise à déterminer et à discuter des mesures de conservation avec les communautés autochtones et les acteurs du milieu marin.



De plus, le 27 juin 2019, les gouvernements du Québec et du Canada ont annoncé le lancement d'une étude pour évaluer la faisabilité d'établir une aire marine protégée autour des îles de la Madeleine. **Le gouvernement du Québec s'est ainsi engagé à atteindre, d'ici la fin de 2020 (objectif 11), la cible de 17 % d'aires protégées en milieu terrestre et en eau douce et celle de 10 % en milieux marins et côtiers** (mesure 2.3.1).

Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes

Une revue de littérature sur les coûts et les bénéfices environnementaux de la lutte contre le myriophylle à épis a également été réalisée lors de projets d'acquisition de connaissances et d'outils d'accompagnement et de sensibilisation pour **lutter efficacement contre les plantes exotiques envahissantes** (mesure 2.4.1). Elle a permis de faire ressortir que :

- la prévention et la sensibilisation demeurent les meilleurs moyens de lutter contre cette espèce;
- la lutte contre le myriophylle à épis doit s'intégrer dans une vision globale de la santé du plan d'eau envahi;
- un plan de gestion détaillé et intégré du plan d'eau serait un atout considérable dans la lutte contre le myriophylle à épis.

Le rapport *Plantes exotiques envahissantes : élaborer des mesures d'atténuation à la fois efficaces et réalistes*, rédigé et remis lors de l'entente qui a été signée avec l'[Université Laval](#), propose 36 recommandations de bonnes pratiques en matière de gestion de plantes exotiques envahissantes nuisibles prioritaires sur lesquelles le [MELCC](#) pourra s'appuyer lors de la réalisation de projets de développement autorisés par le Ministère en vertu de la [Loi sur la qualité de l'environnement](#) (LQE).

Au cours de la deuxième année du **Programme pour la lutte contre les plantes exotiques envahissantes** (mesure 2.4.1), 61 projets ont été déposés lors des appels à projets de septembre 2019 et de janvier 2020 et 36 projets ont été soutenus pour une aide financière accordée totalisant 1,13 M\$. Rappelons que [ce programme](#) offre une aide financière à des organismes voulant mettre en œuvre des projets de contrôle de plantes exotiques envahissantes qui menacent l'intégrité de milieux naturels d'intérêt de même que des projets de transfert de connaissances visant à prévenir la propagation de telles plantes et à améliorer leur gestion.



Le [rapport synthèse](#) sur la caractérisation des obstacles à la dispersion des carpes asiatiques, produit pour **bonifier le Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques** (mesure 2.4.3), a été publié au début 2020 sur le site Web du [MFFP](#). Celui-ci passe en revue, notamment par deux revues de littérature, les critères des habitats propices aux carpes asiatiques, analyse de la capacité de nage des carpes, recense les obstacles (ex. : chutes ou barrages) représentant un frein à leur dispersion et revoie les méthodes de blocage des carpes asiatiques ainsi que la faisabilité de ces dernières.

Toujours dans le cadre du **Programme québécois de lutte contre les carpes asiatiques**, les programmes de détection des carpes asiatiques par ADN et par la pêche à l'électricité dans le Saint-Laurent et ses tributaires sont toujours en cours, depuis leur lancement en 2017. La sensibilisation du public est aussi au cœur de la stratégie du [MFFP](#) et des informations sont rendues disponibles sur une [page Web](#) consacrée à cette stratégie. À cet effet, le [plan de suivi des mentions du public](#) est en fonction depuis sa création.

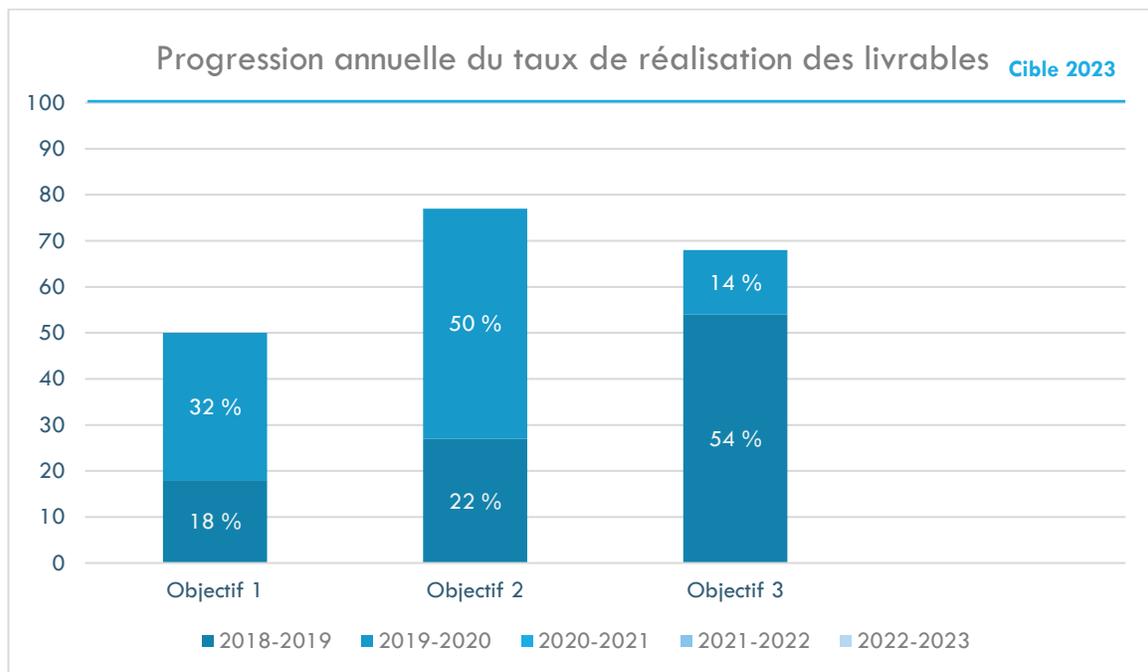


Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau.

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages.

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2019-2020 en lien avec les objectifs de l'orientation 3 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau

 Un deuxième appel à projets pour le [Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie](#) (PGDEP) (mesure 3.1.3) s'est tenu du 4 juin au 30 septembre 2019. À la suite de ce second appel à projets, [dix projets](#) ont été retenus dans les villes suivantes :

- Municipalité de Ferme-Neuve;
- Municipalité de Matapédia;
- Ville d'Amqui;
- Ville de Causapscal;
- Ville de Laval;
- Ville de Montréal (2);
- Ville de Québec (2);
- Ville de Victoriaville.

Rappelons que l'objectif de ce programme, géré par le [ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#) (MAMH), est d'améliorer le drainage des eaux pluviales en milieu municipal en favorisant **l'implantation d'infrastructures municipales de gestion durable des eaux de pluie à la source** qui visent la réduction du volume, de la vitesse d'écoulement ou de la charge polluante des eaux de ruissellement tout en soutenant le partage des bonnes pratiques.

Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau

 Les municipalités côtières et riveraines situées le long du Saint-Laurent sont exposées à des aléas hydroclimatiques dont la fréquence et l'intensité se modifient sous l'effet des changements climatiques. Ces aléas menacent les berges, les écosystèmes côtiers, les infrastructures et les bâtiments ainsi que la sécurité des populations. Ces municipalités sont préoccupées par les défis d'adaptation qu'elles devront relever ainsi que par le manque de connaissances et d'outils disponibles pour y faire face. Afin d'outiller ces municipalités, le [MELCC](#) souhaite débiter par la **cartographie les zones de vulnérabilité aux inondations et à l'érosion des berges et des côtes du Saint-Laurent** (mesure 3.2.1).



Pour ce faire, deux mandats de recherche portant sur la vulnérabilité et la résilience de la zone côtière aux aléas côtiers dans un contexte de changements climatiques des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et sur la caractérisation des écosystèmes côtiers pour en obtenir un portrait plus exhaustif, ont été confiés à l'[Université du Québec à Rimouski](#) (UQAR). Un mandat de recherche a également été donné à l'[Université Laval](#) afin de réaliser une caractérisation des berges de la partie fluviale du Saint-Laurent, toujours dans le but d'outiller les municipalités le long du Saint-Laurent. Enfin, une entente a été conclue avec le [consortium Ouranos](#) pour un projet de réduction des vulnérabilités aux inondations et à l'érosion associées aux changements climatiques pour des communautés riveraines du tronçon fluvial du Saint-Laurent.

Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages

 Les travaux pour **contrer les déficits d'entretien préventif et correctif** (mesure 3.3.1) se poursuivent. Ainsi, en 2019-2020, le [MELCC](#) a réalisé 10 des 72 projets inscrits dans le plan de rattrapage visant à résorber le déficit d'entretien, ce qui correspond à 14 % des projets. Cela porte le total des projets réalisés inscrits dans le plan de rattrapage à 41 projets sur les 72, ce qui représente 59 % des projets. Rappelons que, dans le [Plan économique du Québec de mars 2018](#), des investissements annuels de 6,4 M\$ pour les années 2018-2019 à 2022-2023 sont prévus pour la **gestion des barrages publics**.

 En 2019-2020, 22 demandes ont été déposées et analysées dans le cadre du [Programme d'aide financière à la mise aux normes de barrages municipaux](#) (PAFMAN), lancé en janvier 2019. Parmi celles-ci, 15 ont été priorisés pour financement. Rappelons que ce programme permet d'**accroître la sécurité des barrages municipaux conformément** à la [Loi sur la sécurité des barrages](#) et au [Règlement sur la sécurité des barrages](#) de même que de **diminuer les risques associés à la présence des barrages sur le territoire** (mesure 3.3.1).



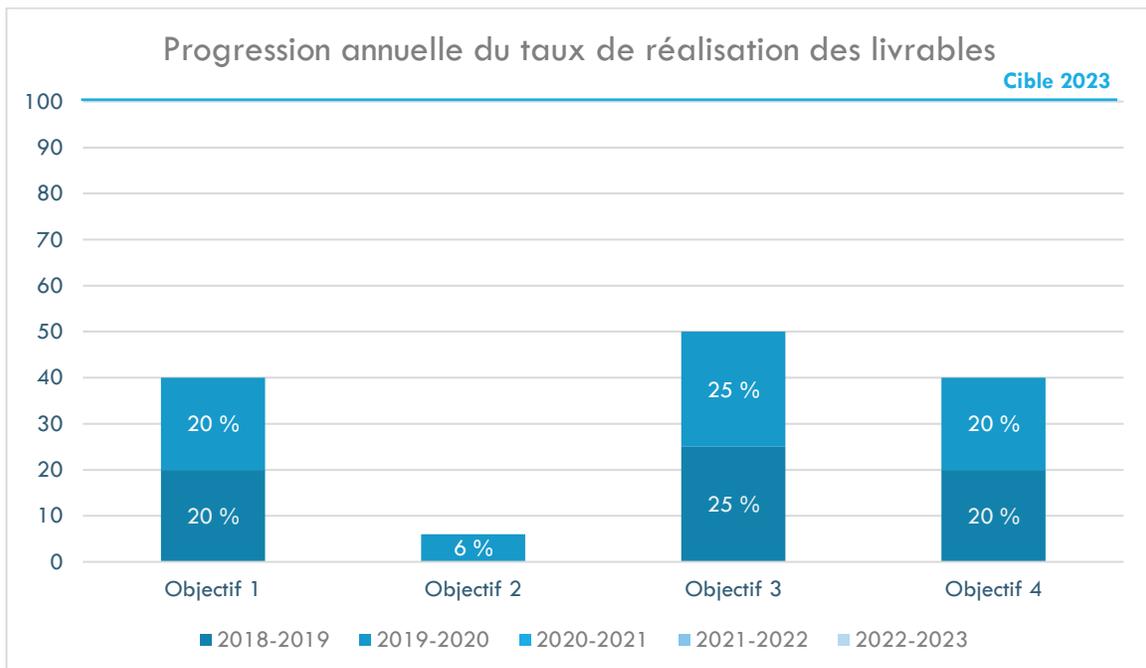
Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau.

Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial.

Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau.

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2019-2020 en lien avec les objectifs de l'orientation 4 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau

🌊 Dans une perspective de développement d'un **modèle structurant pour une aquaculture respectueuse de l'environnement, socialement acceptable et économiquement viable** (mesure 4.1.1), il est important de définir des orientations communes pour être en mesure de recevoir des projets aquacoles de plus grande envergure. Pour ce faire, le [MELCC](#) souhaite accentuer la collaboration entre différents partenaires du secteur aquacole afin, notamment :

- de reconnaître différentes technologies ou mesures de gestion de la production, soit de nourriture ou des espèces, qui aideront à la protection des milieux hydriques récepteurs par la réduction des rejets;
- de définir des moyens pour valider leur efficacité environnementale.

En ce sens, une entente a été signée en février 2020 avec l'[Université Laval](#) pour l'élaboration d'un « consortium de recherche, développement et démonstration pour la mise au point de nouvelles formulations de moulées faibles en phosphore pour l'aquaculture au Québec ». Le projet vise à définir et à intégrer dans une programmation d'activités des partenaires techniques et financiers pour concevoir de nouvelles formulations de moulées pour poissons et pour les tester dans des conditions de laboratoire, puis procéder à des essais pilotes en conditions réelles dans des piscicultures existantes. Les avancées sur ce thème permettraient, à moyen terme, de réduire les rejets de phosphore dans le milieu aquatique par les piscicultures.

🌊 En 2019-2020, 197 362 \$ d'aide financière ont été accordés par le [MFFP](#) à dix projets dans le cadre du [Programme d'amélioration de l'accessibilité à la pêche au bar rayé](#). Ces projets ont tous été réalisés et ont permis de mettre en place des aménagements ou de faire l'acquisition et l'installation d'équipements servant à augmenter les services offerts aux pêcheurs de bar rayé conformément aux objectifs du programme. Rappelons que ce programme découle du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive au Québec 2017-2022 (mesure 4.1.2), pour lequel le [MFFP](#) a accordé 4 M\$ au volet pêche sportive pour la période 2018 à 2023.



En 2019-2020, près de 3 M\$ ont été investis dans la protection et la gestion de la ressource en saumon, dans la recherche, l'aménagement d'habitats et d'infrastructures de pêche, ainsi que dans la promotion de l'activité [volet pêche au saumon du Plan de développement de la pêche au saumon et de la pêche sportive](#) pour lequel le [MFFP](#) attribué 12 M\$. De plus, selon le bilan de l'exploitation du saumon au Québec, en 2019, les nouvelles mesures découlant du [Plan de gestion du saumon atlantique 2016-2026](#) ont permis de protéger les grands saumons, majoritairement des femelles, tout en maintenant les retombées économiques associées à la pêche sportive de l'espèce. À ce sujet, 2019 constitue une année record en matière de vente de permis de pêche au saumon et l'une des meilleures années de fréquentation depuis 1984.

Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial

🌊 En 2019, le budget du [Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre \(GES\)](#) (PETMAF) (mesure 4.2.1) a été réduit de 5 M\$, étant donné ses nombreuses interruptions depuis le lancement du programme, ce qui porte son budget à 51,45 M\$ pour les années 2013 à 2020. Rappelons que le PETMAF a notamment été fermé en 2018-2019 et qu'aucune aide financière n'a pu être accordée cette année-là. Il a été toutefois réactivé le 9 avril 2019. Ainsi, au 31 mars 2020, ce sont 35,25 M\$ qui ont été attribués par le [ministère des Transports du Québec](#) (MTQ) à des projets depuis le début du programme au 31 mars 2020. Ce programme est financé par le Fonds vert et fait partie du [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#).

🌊 Il en est de même pour le [Programme visant la réduction ou l'évitement des émissions de GES par le développement du transport intermodal](#) (PREGTI) (mesure 4.2.2). Financé par le Fonds vert et faisant partie du [Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques](#), le PREGTI a vu son budget réduit de 30 M\$ en 2019, étant donné ces nombreuses interruptions, dont celle de 2018-2019. Le 9 avril 2019, il était réactivé. Le PREGTI possède donc un budget à 52 M\$ pour les années 2013 à 2020. Ainsi, le [MTQ](#) a attribué 15,54 M\$ à des projets par l'intermédiaire de ce programme depuis son lancement le 31 mars 2020.



Objectif 3 : Assurer le développement des technologies liées à l'eau

Le [Centre de recherche sur les biotechnologies marines](#) (CRBM) a pour mission d'aider et de contribuer à la **croissance de la filière des biotechnologies marines par des activités de recherche** (mesure 4.3.1) et développement scientifique et de transfert industriel, notamment pour le secteur des sciences de la vie. En ce sens, il encourage des possibilités de recherche et d'innovation avec des entreprises, notamment en lien avec les orientations de la [Stratégie maritime](#). En 2019-2020, le CRBM a financé dix projets qui sont en cours. Parmi ceux-ci, il y a des projets portant sur :

- la valorisation des macroalgues du Québec par la production de prébiotiques;
- la valorisation des communautés microbiennes marines arctiques et subarctiques dans différents secteurs de l'industrie;
- le développement d'un procédé biotechnologique pour la valorisation d'une biomasse riche en chitine.

Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau

En 2019-2020, le [ministère du Tourisme](#) (MTO) a soutenu trois projets, représentant des investissements de plus de 2 M\$, par l'entremise du **Programme de soutien aux stratégies de développement touristique** (PSSDT – volet 4). Ce programme est issu de la [Stratégie de mise en valeur du Saint-Laurent touristique \(SMVSLT\)](#) (mesure 4.4.1) qui elle-même découle du [Plan de développement de l'industrie touristique \(PDIT\) 2012-2020 – Un itinéraire vers la croissance](#).

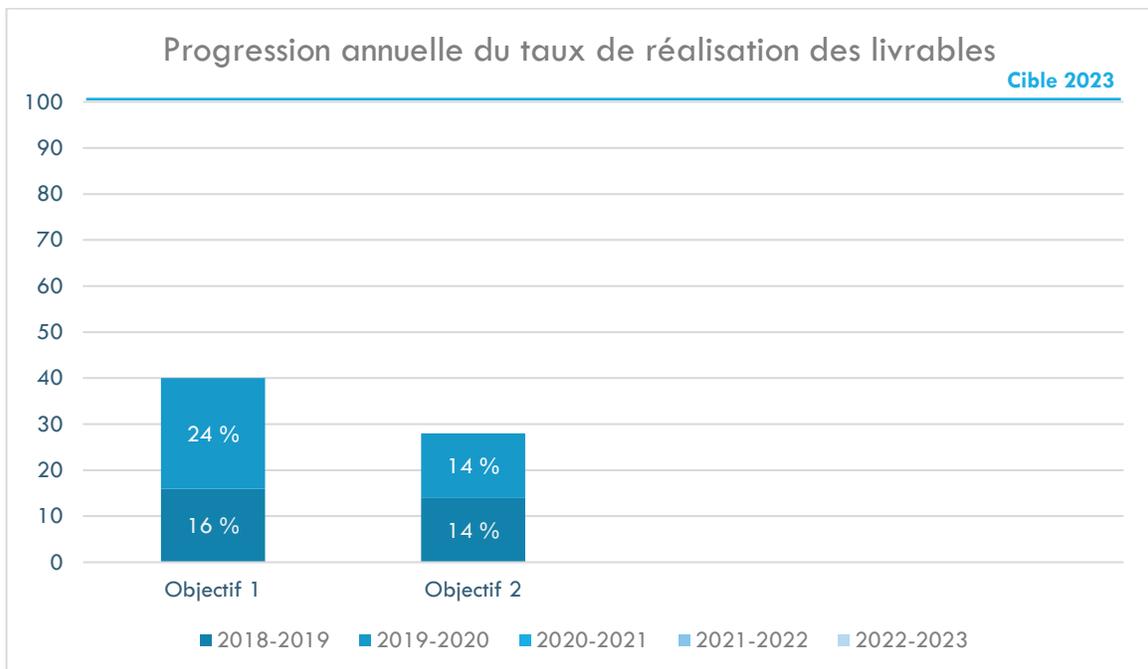
En 2019-2020, d'autres projets se sont déroulés dans le cadre du [programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative](#) (mesure 4.4.2) du [MFFP](#). Ainsi, ce sont 12 projets dans le volet Accès au plan d'eau et 13 projets dans le volet Station de nettoyage qui ont été réalisés. Enfin, 21 projets sont toujours en cours, dont 19 dans le cadre du premier volet et deux projets dans le cadre du second volet. Rappelons que ce programme a pour objectif principal d'accroître et d'améliorer l'accès public aux plans d'eau pour la pratique de la pêche récréative et d'améliorer les infrastructures de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes.



Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau.

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2019-2020 en lien avec les objectifs de l'orientation 5 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau

En juin 2019, le [Regroupement des organismes de bassins versants du Québec](#) (ROBVQ) a tenu la deuxième édition de la **campagne de sensibilisation dans le cadre du Mois de l'eau** (mesure 5.1.1). Ainsi, ce sont [138 activités](#) qui ont été réalisées par les organismes de bassins versants (OBV) et les organismes coordonnateurs de table de concertation régionale (TCR) pour le Saint-Laurent. Pour cette édition, le [ROBVQ](#) a conceptualisé et promu le défi *L'eau c'est renversant*, une campagne sur les médias sociaux visant à faire la promotion du [Mois de l'eau](#) et à encourager les Québécoises et les Québécois à s'engager dans la protection des ressources collectives en eau. Le conteur et musicien JiCi Lauzon a accepté d'être le porte-parole du défi *L'eau c'est renversant* et de diffuser sa vidéo relevant le défi sur ses différents médias sociaux. Jonathan Le Prof a aussi partagé sur ses médias sociaux sa vidéo du défi *L'eau c'est renversant* dans l'objectif de rejoindre les adolescents. Deux publicités Facebook ont été créées afin d'inciter le public à proposer des activités lors du Mois de l'eau et à participer à ces dernières. Enfin, cette année encore, le [ROBVQ](#) a assuré la distribution de plus de 5 000 macarons et 200 affiches représentant le Mois de l'eau.

Dans le but de **sensibiliser la population à la protection et à l'utilisation durable de l'eau** (mesure 5.1.4), le [MELCC](#) a accordé une subvention de 800 000 \$ au [ROBVQ](#) sur deux ans (2019-2021) pour l'élaboration et la mise en œuvre, en collaboration avec le [Centre d'interprétation de l'eau](#) (C.I.EAU) et le [Réseau environnement](#), d'une campagne nationale de marketing social sur l'eau abordant des thématiques en lien avec la protection, l'économie et l'utilisation durable de l'eau. Culminant au mois de juin, Mois de l'eau, la campagne proposera également des outils et des activités en soutien aux thématiques abordées, dont :

- un bilan « eau neutre » sur la propriété : à l'instar du concept « carbone neutre », amener les citoyens à avoir un bilan neutre de la qualité d'eau qui s'écoule sur leur propriété;
- la fin du « tout-à-l'égout » : réduire les rejets individuels vers les réseaux d'égout.

Le [ministère des Affaires municipales et de l'Habitation](#) (MAMH) a dévoilé en juillet 2019 la campagne publicitaire [Mon empreinte bleue](#), qui vise à **sensibiliser la population à l'économie d'eau potable**.



Déployée entièrement sur le Web et les réseaux sociaux, la campagne comprend entre autres deux capsules vidéo sous le thème **Fermez l'eau. Sauvez gros**. De plus, les citoyennes et les citoyens sont invités à évaluer leur consommation résidentielle quotidienne approximative au moyen d'un court jeu-questionnaire interactif. Afin d'appuyer les municipalités et les partenaires, des outils de sensibilisation, comme des vidéos et des affiches, peuvent être téléchargés gratuitement sur le [site Web du MAMH](#). Cette campagne complète les nombreux efforts de la [Stratégie d'économie d'eau potable 2019-2025](#) (mesure 5.1.2) qui a, entre autres, pour objectif la réduction de 20 % de la quantité d'eau distribuée par personne d'ici 2025 par rapport à l'année 2015.

Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique

 Le [MELCC](#) a octroyé une subvention de 1 M\$ à [Recyc-Québec](#) pour le **déploiement d'un programme de mobilisation à la réduction de la pollution de l'eau par le plastique** (mesure 5.2.2) contenant deux volets, soit « Favoriser l'utilisation des fontaines d'eau » et « Contribuer à la réduction de la pollution de l'eau par le plastique par la mobilisation citoyenne et auprès des jeunes ». Le [premier appel de propositions](#) a été lancé le 11 février et se terminait le 15 juin 2020. Par le financement d'actions de prévention telles que la réduction et le réemploi, le programme permettra d'accroître l'accès et l'intérêt pour les fontaines d'eau dans les lieux publics et de stimuler l'adoption de comportements écociviques.

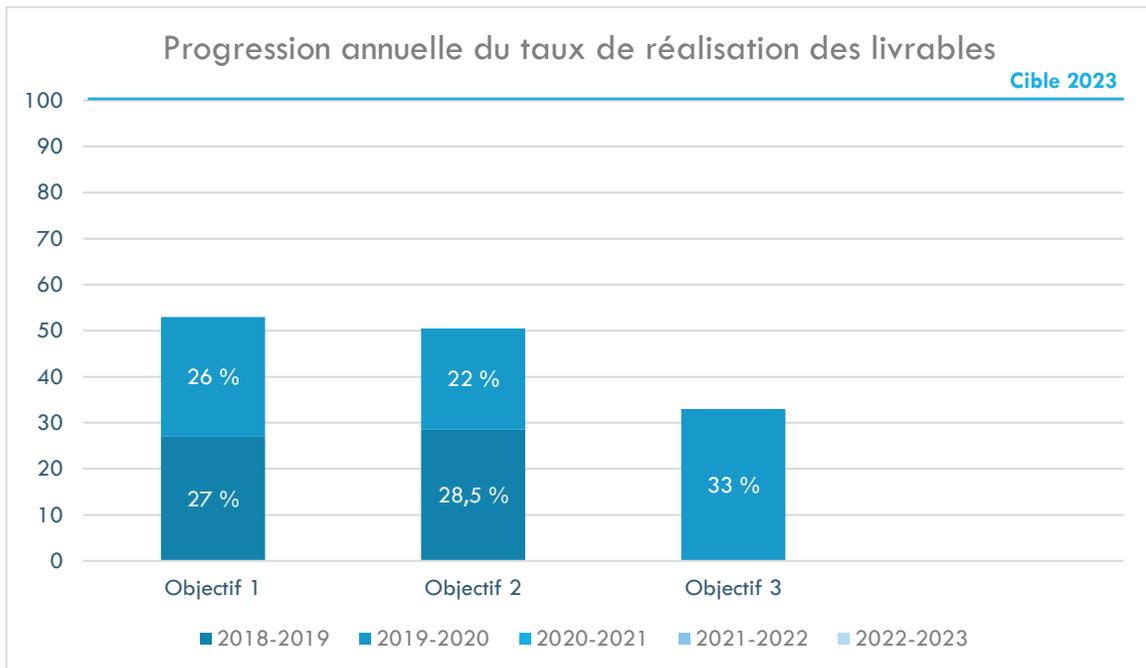


Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale.

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances.

Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2019-2020 en lien avec les objectifs de l'orientation 6 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale

 Afin de **bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines** (mesure 6.1.1), le [Centre d'expertise en analyse environnementale du Québec](#) (CEAEQ) a dressé un état des connaissances et a mis au point des méthodes d'analyses pour détecter les **cytostatiques**, des substances utilisées pour la lutte au cancer, dans le but d'évaluer leur concentration dans l'environnement. Ces substances se retrouvent dans les eaux de rejets domestiques après excrétion par le corps et sont ainsi rejetées dans l'environnement par les effluents municipaux. Une [revue de littérature](#) a tout d'abord été réalisée dans le but de déterminer ce que deviennent les cytostatiques dans les écosystèmes aquatiques, d'établir un état de la contamination de l'environnement par les substances et d'inventorier, pour chacune des cytostatiques, les données disponibles sur la bioaccumulation et la toxicité pour la faune et la flore aquatiques. Ces données permettront d'établir s'il existe un risque associé à la présence des cytostatiques dans l'environnement aquatique et si des études doivent être entreprises pour compléter les données disponibles.

La revue de littérature « [Évaluation du danger lié à la présence de cytostatiques dans le milieu aquatique](#) », disponible sur le site Internet du [CEAEQ](#), a ainsi permis de mettre en évidence les nombreux besoins de recherche complémentaire pour évaluer :

- le devenir des cytostatiques dans les stations de traitement des eaux usées municipales et, ainsi, la présence des cytostatiques dans les milieux aquatiques (eau et sédiment) recevant les effluents municipaux;
- la bioaccumulation des cytostatiques dans les organismes aquatiques étant donné le peu d'études actuellement disponibles sur cette problématique;
- le potentiel toxique de chacune des classes de cytostatiques pour les organismes aquatiques, en particulier leur potentiel génotoxique et leur potentiel de perturbation endocrinienne.



La méthode d'analyse pour les eaux de surface et les eaux potables a également été développée et validée. Le CEAEQ est ainsi en mesure d'analyser les cytostatiques suivants dans l'eau : capécitabine, cyclophosphamide, erlotinib, étoposide, ifosfamide, méthotrexate et tamoxifène. Au besoin, d'autres substances pourront être ajoutées à cette liste.

 Toujours dans le but de **bonifier les connaissances générales sur l'eau des lacs et des rivières et sur les eaux souterraines** (mesure 6.1.1), le [MFFP](#), avec la collaboration du [ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles](#) (MERN) et du [MELCC](#), a mis au point un outil de détection et de cartographie de l'hydrographie surfacique et linéaire à partir des données LiDAR. Ces nouvelles données de connaissances ont été produites pour près de 300 000 km². Elles permettront de mieux cibler et de mieux décrire les lacs, les rivières et les ruisseaux du Québec. Avec ces développements, le Québec se hisse comme chef de file dans ce domaine de la modélisation de l'hydrographie. Un comité composé de représentants des trois ministères (MFFP, MERN et MELCC) est en place pour utiliser ces données afin de bonifier le référentiel hydrographique gouvernemental actuel de la géobase du réseau hydrographique du Québec (GRHQ).

 Afin de **mesurer les répercussions des activités humaines sur la qualité de l'eau et les milieux aquatiques** (mesure 6.1.2), le [MELCC](#), en collaboration avec [l'Université du Québec à Trois-Rivières](#) (UQTR) et le [Centre eau terre environnement](#) (ETE) de [l'INRS](#), procède à la mise à jour de l'état de la situation de l'intégrité biotique des stations du Réseau-rivières à l'aide de l'Indice diatomées de l'est du Canada (IDEC). La mise à jour des données est réalisée en effectuant un suivi de la plupart des 261 stations du Réseau-rivières couvrant les 40 zones de gestion intégrée. Ainsi, ce sont 228 échantillons de diatomées qui ont été prélevés en 2019-2020 et 112 valeurs d'IDEC qui ont été calculées à ce jour. Les 116 échantillons restants sont toujours en analyse au CEAEQ.

Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances

 Dans le but de **concevoir et d'améliorer les outils pour soutenir la prise de décisions et pour suivre la situation lors d'inondations** (mesure 6.2.5), le [ministère de la Sécurité publique \(MSP\)](#) a ratifié une entente avec [l'INRS](#) pour l'acquisition de connaissances sur la vulnérabilité des résidences et des infrastructures aux inondations sur le système transfrontalier du lac Champlain. Il a également signé deux ententes en collaboration avec [l'Université Laval](#) pour mettre au point des méthodes, des données et des outils en soutien à la démarche d'un portrait du risque lié aux inondations.



Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau

 Le 10 mars 2020, lors de son allocution au [Salon des technologies environnementales du Québec](#), M. Benoît Charrette annonçait la **mise en place du consortium de recherche dédié à l'eau** (mesure 6.3.1). En effet, une entente a été signée le 22 novembre 2019 entre le [MELCC](#), l'[Université Laval](#) et l'organisme [CentrEau](#) pour la création de ce consortium. Ce dernier encouragera les activités de réseautage entre les chercheurs du milieu universitaire, les praticiens travaillant dans les ministères et les acteurs du milieu. Il va aussi permettre de faire progresser les connaissances sur les problématiques prioritaires et les enjeux déterminés par le ministère en plus d'assumer un rôle de premier plan en matière de gouvernance de l'eau.

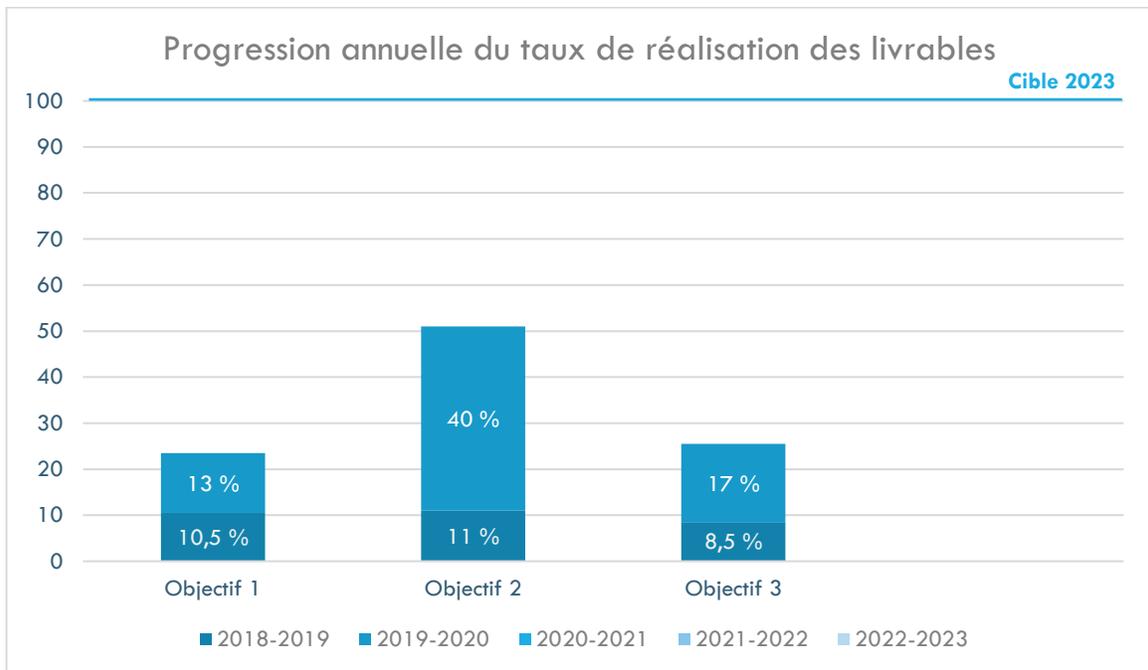


Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau

Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec.

Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et de favoriser la gestion intégrée de l'eau.

Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants.





Faits saillants

Voici les principales réalisations de 2019-2020 en lien avec les objectifs de l'orientation 7 de la SQE. À noter que cela ne constitue pas une liste exhaustive des réalisations de toutes les mesures comprises dans cette orientation.

Objectif 1 : **Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec**

 Dans le but d'améliorer le soutien aux organismes de bassins versants et de faciliter le suivi de la mise en œuvre des actions dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) et la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) (mesure 7.1.2), le [MELCC](#) a octroyé, le 29 mars 2020, une subvention au [ROBVQ](#) pour la bonification et l'optimisation de son prototype de base de données. À terme, le système de gestion de données répondra aux objectifs suivants :

- uniformiser et centraliser l'information nécessaire au suivi des plans directeurs de l'eau (PDE) et des plans de gestion intégrée régionaux (PGIR) et à leur mise en œuvre afin de permettre une compilation et une interprétation simple, rapide et efficace des données pour les OBV, les TCR et les acteurs de l'eau régionaux;
- permettre de cibler efficacement les problématiques territoriales et orienter les décisions des acteurs de l'eau du territoire;
- contribuer au suivi général de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE);
- faciliter l'intégration du contenu des PDE et des PGIR dans les plans régionaux des milieux humides et hydriques et les schémas d'aménagement et de développement;
- appuyer les OBV et, le cas échéant, les organismes coordonnant les TCR dans la reddition de comptes concernant la mise en œuvre des actions prévues dans les PDE et PGIR.

Objectif 2 : **Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et de favoriser la gestion intégrée de l'eau**

 Une convention d'aide financière a été signée avec le [ROBVQ](#) le 30 janvier 2020 pour la coordination d'un projet pilote visant à établir une [approche de gestion intégrée de l'eau à l'échelle de la rivière des Outaouais](#) (mesure 7.2.4) et concernant les sept OBV adjacents à la rivière des Outaouais ainsi que la TCR du Haut-Saint-Laurent–Grand-Montréal. Cela se veut aussi une réponse aux attentes des OBV et des acteurs du milieu pour une action concertée à l'échelle du bassin versant de la rivière des Outaouais. Le projet a pour but de définir les enjeux prioritaires et les objectifs communs de gestion à partir des PDE et du PGIR déjà produits afin de mener à l'élaboration d'un plan de gestion de la rivière des Outaouais. Par la suite, un organisme du milieu déjà constitué sera désigné comme mandataire pour assumer la coordination et le suivi de ce plan de gestion.



Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants

 Le [Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau](#) (PSREE) a été lancé le 28 novembre 2019. Ce **programme vise à soutenir la réalisation d'actions inscrites dans les PDE et les PGIR** (mesure 7.3.1) en lien avec les six enjeux de la gestion intégrée des ressources en eau, dans le but de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et une meilleure protection des milieux hydriques et des écosystèmes aquatiques. À la suite du premier appel à projets qui s'est tenu du 28 novembre 2019 au 10 janvier 2020, [22 projets ont été retenus pour financement](#) totalisant plus d'un million de dollars en aide financière. Parmi ces projets, il y a :

- huit projets de sensibilisation et d'information;
- six projets d'intervention terrain;
- cinq projets d'acquisition de connaissances;
- deux projets d'activités de suivi et d'entretien;
- un projet d'infrastructure.

Un deuxième appel à projets a été lancé en février pour se terminer en juin 2020.

Budgets



Tableau de l'avancement des budgets

<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2019-2020</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Orientation 1 : Assurer une eau de qualité pour la population</i>	<i>143 124 808 \$</i>	<i>17 264 115 \$</i>	<i>27 846 973 \$</i>	<i>19 %</i>
<i>Objectif 1 : Protéger les sources d'eau potable des communautés</i>	32 000 000 \$	3 900 000 \$	6 200 000 \$	19 %
<i>Objectif 2 : Assurer l'accès à une eau de qualité et en quantité suffisante</i>	2 506 908 \$ ⁵	537 125 \$	1 220 464 \$	49 %
<i>Objectif 3 : Poursuivre la mise aux normes des infrastructures et l'amélioration des pratiques sur l'ensemble du territoire</i>	71 560 500 \$	3 642 732 \$	5 102 127 \$	7 %
<i>Objectif 4 : Poursuivre le virage agroenvironnemental et l'écoresponsabilisation de l'industrie</i>	37 057 400 \$ ⁶	9 184 285 \$	15 324 382 \$	41 %

5. Le budget de la mesure 1.2.3, Sensibiliser les citoyens à l'importance de vérifier la qualité de l'eau de leur puits, a été bonifié depuis l'annonce du Plan économique du Québec de mars 2018. Toutefois, comme ces sommes supplémentaires proviennent du poste budgétaire associé au suivi et à la coordination de la mise en œuvre de la SQE, elles ne devaient pas se retrouver dans le budget révisé 2018-2023 de l'objectif 2. Par conséquent, elles ont été retirées du budget révisé de l'objectif 2 et sont comprises dans le 5 MS figurant au bas du tableau en page 57 du présent bilan. Il en est de même pour le budget de la mesure 1.2.4, Poursuivre l'amélioration de la qualité de l'eau potable par les municipalités du Québec.

6. Le budget de la mesure 1.4.1, Démontrer les bénéfices liés à l'amélioration des pratiques agricoles et agroenvironnementales, a été revu légèrement à la baisse en 2019-2020 à la suite de l'octroi d'un contrat dans le cadre de cette dernière.



<i>Orientation 2 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques</i>	<i>91 378 800 \$</i>	<i>22 453 386 \$</i>	<i>33 540 628 \$</i>	<i>37 %</i>
<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2019-2020</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Objectif 1 : Conserver et restaurer les milieux aquatiques</i>	31 621 300 \$	10 362 402 \$	15 642 970 \$	49 %
<i>Objectif 2 : Protéger les espèces en situation précaire</i>	6 625 000 \$ ⁷	1 705 273 \$	3 523 947 \$	53 %
<i>Objectif 3 : Accroître la superficie du réseau d'aires protégées aquatiques</i>	40 760 000 \$ ⁸	7 070 000 \$	8 470 000 \$	21 %
<i>Objectif 4 : Favoriser le contrôle des espèces exotiques envahissantes</i>	12 372 500 \$	3 297 711 \$	5 903 711 \$	48 %
<i>Orientation 3 : Mieux prévenir et gérer les risques liés à l'eau</i>	<i>109 184 860 \$</i>	<i>12 935 444 \$</i>	<i>43 908 376 \$</i>	<i>40 %</i>
<i>Objectif 1 : Renforcer l'intégration des changements climatiques dans la gestion des risques liés à l'eau</i>	10 037 860 \$	613 444 \$	694 124 \$	7 %
<i>Objectif 2 : Améliorer les outils de prévision et de prévention des risques liés à l'eau</i>	53 447 000 \$	4 652 000 \$	30 214 252 \$	56,5 %
<i>Objectif 3 : Moderniser la gestion des barrages</i>	45 700 000 \$	7 670 000 \$	13 000 000 \$	28 %

7. Le budget de la mesure 2.2.2, Protéger les espèces en situation précaire, a été révisé à la baisse en 2019-2020 par le MFFP.

8. Le budget de la mesure 2.3.1, Atteindre les objectifs gouvernementaux d'aires protégées et assurer leur pérennité, a été revalidé en 2019-2020 et il correspond bel et bien à ce qui a été annoncé dans le Plan économique du Québec de mars 2018.



<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2019-2020</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulatif du budget dépensé</i>
<i>Orientation 4 : Miser sur le potentiel économique de l'eau</i>	<i>103 005 808 \$</i>	<i>12 518 118 \$</i>	<i>25 369 177 \$</i>	<i>25 %</i>
<i>Objectif 1 : Développer les secteurs d'activités économiques durables liés à l'eau</i>	16 180 000 \$	4 021 830 \$	8 035 662 \$	50 %
<i>Objectif 2 : Encourager l'application des meilleures normes environnementales au transport maritime commercial</i>	81 257 187 \$ ⁹	6 210 899 \$	13 583 821 \$	17 %
<i>Objectif 3 : Soutenir le développement des technologies liées à l'eau</i>	4 000 000 \$	1 000 000 \$	2 000 000 \$	50 %
<i>Objectif 4 : Favoriser l'accès aux plans et cours d'eau</i>	3 568 621 \$ ¹⁰	1 285 389 \$	1 749 694 \$	49 %
<i>Orientation 5 : Promouvoir une utilisation durable de l'eau</i>	<i>3 445 000 \$</i>	<i>2 570 000 \$</i>	<i>2 768 000 \$</i>	<i>80 %</i>
<i>Objectif 1 : Encourager le développement et l'adoption de pratiques visant l'économie et l'utilisation durable d'eau</i>	1 745 000 \$	870 000 \$	1 068 000 \$	61 %
<i>Objectif 2 : Promouvoir la réduction de l'utilisation et le rejet de plastique à usage unique</i>	1 700 000 \$	1 700 000 \$	1 700 000 \$	100 %

9. Les budgets des mesures 4.2.1 et 4.2.2, Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire en matière de réduction des émissions de GES et Programme visant la réduction des émissions de GES par le développement du transport intermodal, ont été réduits de 5 M\$ et de 30 M\$ respectivement en 2019-2020 étant donné les nombreuses interruptions des programmes.

10. Le budget de la mesure 4.4.2, Déployer le Programme accès aux plans d'eau pour la pêche récréative (APEPR), a également été revu à la baisse, car, comme il permet la réalisation de projets sur deux ans, les 465 k\$ prévus en 2018-2019 ont été répartis en 266 k\$ pour la première année de réalisation de projets, soit 2018-2019, et 19 k\$ pour la deuxième année, soit 2019-2020.



<i>Orientation 6 : Acquérir et partager les meilleures connaissances sur l'eau</i>	<i>32 407 071 \$</i>	<i>6 192 060 \$</i>	<i>12 765 436 \$</i>	<i>39 %</i>
<i>Objectif</i>	<i>Budget révisé 2018-2023</i>	<i>Dépenses réelles 2019-2020</i>	<i>Cumulatif des dépenses réelles</i>	<i>Pourcentage cumulé du budget dépensé</i>
<i>Objectif 1 : Poursuivre et consolider l'acquisition des connaissances essentielles à la protection et la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, y compris pour la coopération intergouvernementale et internationale</i>	9 358 216 \$	933 090 \$	4 294 449 \$	46 %
<i>Objectif 2 : Concevoir des outils adaptés à une gestion intégrée des ressources en eau et favorables au partage et à la diffusion des connaissances</i>	21 848 855 \$ ¹¹	5 213 970 \$	8 425 987 \$	38 %
<i>Objectif 3 : Consolider la recherche et le partage d'expertise dans le domaine de l'eau</i>	1 200 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	4 %

¹¹ Le budget de la mesure 6.2.2, Assurer le déploiement du Portail des connaissances sur l'eau (PCE), a été révisé à la hausse en 2019-2020, car le budget disponible pour effectuer les améliorations récurrentes du PCE n'a pas été pris en compte lors de la première année.



<i>Orientation 7 : Assurer et renforcer la gestion intégrée des ressources en eau</i>	<i>44 685 090 \$</i>	<i>3 573 070 \$</i>	<i>35 624 427 \$</i>	<i>80 %</i>
Objectif	Budget révisé 2018-2023	Dépenses réelles 2019-2020	Cumulatif des dépenses réelles	Pourcentage cumulatif du budget dépensé
<i>Objectif 1 : Consolider la gestion intégrée des ressources en eau au Québec</i>	34 222 500 \$	846 167 \$	30 882 524 \$	90 %
<i>Objectif 2 : Poursuivre et renforcer la coopération intergouvernementale et internationale afin de promouvoir les intérêts du Québec et de favoriser la gestion intégrée de l'eau</i>	1 462 590 \$	223 321 \$	238 321 \$	16 %
<i>Objectif 3 : Favoriser l'aménagement du territoire dans une perspective de gestion intégrée de l'eau régionale et par bassins versants</i>	9 000 000 \$	2 503 582 \$	4 503 582 \$	50 %
<i>Assurer le suivi et la mise en œuvre de la Stratégie québécoise de l'eau (SQE)</i>	5 000 000 \$	741 367 \$	1 490 222 \$	30 %
Total	532 393 439 \$¹²	78 247 560 \$	183 313 239 \$	34 %

12. Le total initialement prévu et publié dans le plan d'action 2018-2023 est de 547 665 262 \$. Les notes de bas de page précédentes expliquent la différence entre ce budget initial et le budget révisé.

Annexe

ANNEXE 1 : Tableau résumé des indicateurs disponibles de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2023

INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 1. ASSURER UNE EAU DE QUALITÉ POUR LA POPULATION		
1.1 Pourcentage des municipalités du Québec responsables d'un réseau de distribution d'eau potable qui ne fait pas l'objet d'un avis d'ébullition ou de non-consommation en vigueur depuis plus d'un an.	À l'horizon 2030, toutes les municipalités du Québec méridional ont accès à une eau potable de qualité qui respecte les plus hauts standards.	98 % des municipalités (2019).
1.2 Pourcentage des municipalités répondant aux exigences du RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES (ROMAEU).	À l'horizon 2030, plus de 90 % des municipalités sont conformes aux standards de traitement des eaux usées.	82,7 % des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (OMAEU) conformes (31 mars 2020).
ORIENTATION 2. PROTÉGER ET RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES		
2.1 Nombre et superficie de milieux naturels humides ou hydriques désignés sur plan en vertu de l'article 13 de la LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL .	À l'horizon 2030, il n'y a eu aucune perte nette de milieux humides et hydriques au Québec depuis l'adoption de la <i>Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques</i> en 2017.	En développement.
Indicateur en développement.		En développement.
ORIENTATION 3. MIEUX PRÉVENIR ET GÉRER LES RISQUES LIÉS À L'EAU		
3.1 Pourcentage des municipalités locales qui disposent d'un plan de sécurité civile respectant les exigences établies dans le RÈGLEMENT SUR LES PROCÉDURES D'ALERTE ET DE MOBILISATION ET LES MOYENS DE SECOURS MINIMAUX POUR PROTÉGER LA SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES BIENS EN CAS DE SINISTRE .	À l'horizon 2030, toutes les municipalités québécoises (100 %) ont déterminé leurs vulnérabilités et sont préparées à faire face aux sinistres naturels liés à l'eau.	Données disponibles à partir de 2021.



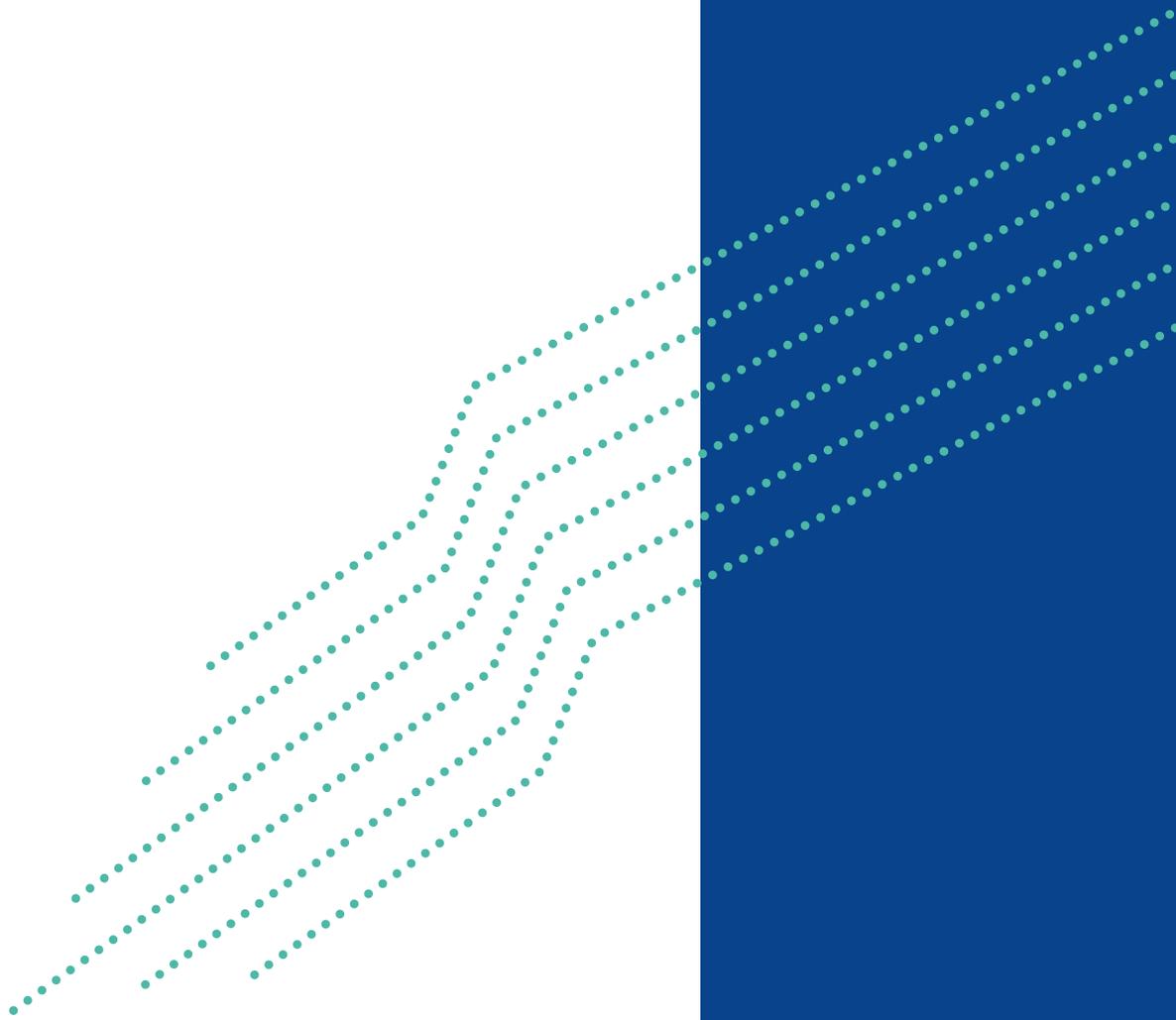
INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 4. MISER SUR LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE L'EAU		
4.1 Retombées économiques liées aux secteurs du transport par eau, de la pêche commerciale, de l'aquaculture, de la préparation et du conditionnement de poissons et fruits de mer, de la fabrication de boissons gazeuses et de glace et de la construction de navires et d'embarcations.	À l'horizon 2030, la part du secteur de l'eau dans l'économie québécoise s'est accrue.	Les six secteurs de l'eau représentent 0,28 % du produit intérieur brut total du Québec (2016).
ORIENTATION 5. PROMOUVOIR UNE UTILISATION DURABLE DE L'EAU		
5.1 Pourcentage de réduction de la quantité d'eau potable distribuée par personne par jour par rapport à l'année de référence 2015.	À l'horizon 2025, le Québec a réduit sa consommation d'eau de 20 % par rapport à 2015.	536 litres (2018), soit une diminution de 6,5 % par rapport à 2015.
ORIENTATION 6. ACQUÉRIR ET PARTAGER LES MEILLEURES CONNAISSANCES SUR L'EAU		
6. Bilan de l'accès aux connaissances sur l'eau répertoriées sur le Portail des connaissances sur l'eau (PCE).	À l'horizon 2030, les acteurs de l'eau ont un plus grand accès aux connaissances et aux outils d'aide à la décision.	<p>1 829 abonnés au PCE (30 juin 2020).</p> <p>20 126 connexions au PCE (30 juin 2020).</p> <p>345 686 pages vues (30 juin 2020).</p> <p>169 sites de collaboration (30 juin 2020).</p> <p>6 235 Mo de documents stockés (30 juin 2020).</p>



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU		
7.2 Pourcentage des MRC qui ont tenu compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils d'aménagement du territoire (schéma d'aménagement et de développement – SAD).	À l'horizon 2030, toutes les municipalités régionales de comté (MRC) tiennent compte des plans directeurs de l'eau et des plans de gestion intégrée régionaux dans leurs outils de planification du territoire.	Données à venir.
7.1.1 Ressources et financement alloués aux organismes de bassins versants.	À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.	Contribution financière annuelle du gouvernement : 9,65 M\$ en 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021. Ressources et contribution des fonds de contrepartie : 8,7 % en 2019-2020.
7.1.2 Cadre législatif et outils réglementaires adaptés à la gestion intégrée de l'eau et à l'échelle du bassin versant – prise en compte des préoccupations contenues dans les plans directeurs de l'eau (PDE) lors de l'élaboration des plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH).		Aucun PRMHH déposé (31 mars 2020).



INDICATEUR	CIBLE	RÉSULTATS
<p>ORIENTATION 7. ASSURER ET RENFORCER LA GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES EN EAU</p> <p>7.1.3 Implication et mobilisation des acteurs au sein des organismes de bassins versants – répartition des secteurs dûment représentés au sein des conseils d'administration des organismes de bassins versants.</p> <p>7.1.4 Production et diffusion de données et de connaissances par les organismes de bassins versants.</p>	<p>À l'horizon 2030, le Québec est un chef de file en matière de gestion intégrée de l'eau.</p>	<p>Secteur municipal : 36 %.</p> <p>Secteur économique : 27,4 %.</p> <p>Secteur autochtone : 1,8 %.</p> <p>Secteur communautaire et environnemental : 21,3 %.</p> <p>Autres secteurs : 13,5 %.</p> <p>En développement.</p>



**Environnement
et Lutte contre
les changements
climatiques**

Québec 